

Au moment de l'ajournement du Parlement le 24 juillet, j'estimais qu'en déterminant la date d'une élection générale au Canada il fallait tenir compte de ce fait et de ce fait seulement. Je le crois encore aujourd'hui et plus fermement que jamais.

Circonstances qui déterminent la date d'une élection

Cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas lieu de tenir des élections générales avant la fin de la guerre ou plutôt avant la signature d'un armistice en Europe à la suite d'une capitulation sans condition de la part de l'Allemagne. Personne ne sait combien de temps il faudra pour abattre la tyrannie nazie et pour réduire la puissance militaire de l'Allemagne. Il n'est pour ainsi dire qu'une seule chose qui soit raisonnablement certaine et c'est que, comme M. Churchill l'a déclaré à la Chambre des communes anglaise l'autre jour les combats les plus sanglants sont encore à venir. Tant que ces jours terribles ne seront pas révolus personne ne pourrait désirer que l'on tienne des élections générales au Canada, s'il est possible de s'en abstenir. Cependant, il se peut que la tenue d'élections générales soit inévitable avant la fin du conflit en Europe.

Tout d'abord, la constitution impose certaines restrictions quant à la durée d'une législature. J'ai des idées bien arrêtées sur le devoir qui incombe à un gouvernement de respecter le droit constitutionnel qu'a le peuple de désigner, à des périodes déterminées, les représentants qui doivent légiférer et administrer la chose publique. Si la guerre en Europe se prolongeait jusqu'en 1945, il faudrait de toute nécessité, sans tenir compte des événements qui pourraient se dérouler dans l'intervalle, que le gouvernement fournisse l'occasion au peuple, à un moment donné au cours de cette année là, de choisir ceux à qui il voudrait confier l'administration des affaires du pays durant la législature suivante.

Abstraction faite des restrictions constitutionnelles, des circonstances pourraient surgir qui obligeraient le Gouvernement à en appeler au peuple en tout temps. Il pourrait en être ainsi si on était bien convaincu qu'une partie considérable de la population ne voudrait plus appuyer le programme qui, de l'avis du Gouvernement, serait nécessaire à la poursuite de l'effort de guerre du pays, d'une manière qui assurerait à nos forces combattantes tout l'appui possible pendant qu'elles continuent de faire face à cette épreuve terrible.

S'il est une chose qu'aucune administration ne saurait favoriser, c'est de permettre que la confiance placée en elle par le pays soit minée par des activités partisans, indignes et injustifiées, suscitées par des adversaires politiques, alors que l'administration elle-même doit donner toute son attention et consacrer toutes ses énergies à la poursuite de l'effort de guerre.